

Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour garde-frontière avec brevet fédéral 2006 aura lieu au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de garde-frontière.

Admission

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

- a. prouvent qu'elles/qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou au moins une formation professionnelle de base de 3 ans au sens de l'art. 17 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10);
- b. ont achevé les cours d'introduction 1 et 2 avec une moyenne globale de notes pour chaque cours d'au moins 4,0 *et*
- c. ont été jugé(e)s aptes à la profession de garde-frontière durant le stage pratique 1.

Points administratifs:

Dates de l'examen: 06.12.06–08.12.06 écrit
11.12.06. oral
12.12.06 pratique

Taxe d'examen: aucune taxe d'examen n'est perçue

Adresse de l'inscription: Direction générale des douanes, Commandement du Corps des gardes-frontière Cgfr, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne

Délai d'inscription: 31 juillet 2006

Inscription:

L'inscription comprend:

- un récapitulatif de la formation scolaire et/ou professionnelle suivie;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

6 juin 2006

Administration fédérale des douanes AFD

Direction générale des douanes
Berne

Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.06.2006
Date	
Data	
Seite	4535-4535
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 651

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.